

L'IAF vous propose une consultation de pédicurie ayant pour objectif le dépistage et le traitement de toutes les affections dermatologiques du pied (callosités, durillons, cors, verrues plantaires, mycoses plantaires et interdigitales), unguéales (ongles incrustés, ongles incarnés, mycose des ongles)

Semelles orthopédiques :

Après un examen clinique complet permettant d'établir un bilan podologique, une paire de semelles peut être proposée. Deux méthodes peuvent être utilisées : technique classique ou thermoformée (douleurs d'origine musculaire, ligamentaire, osseuse, inégalité des membres inférieurs, lombalgies, gonalgies, coxalgies...)

Une ordonnance de votre médecin traitant vous permettra d'obtenir un remboursement de la part de votre sécurité sociale et de votre mutuelle.

Appareils correcteurs d'ongles :

Ongles incarnés à répétition. Une solution permet de corriger progressivement et sans douleur les ongles présentant des hypercoubures : une languette quasi-invisible et très fine est collée sur l'ongle et guide la repousse en position corrigée.

Appareils correcteurs et protecteurs d'orteils :

Petit appareillage en silicone porté la journée dans la chaussure. Ce matériau est moulé directement sur le pied afin d'être adapté à la déformation d'orteil. Il vient répartir les pressions au pourtour du cor afin d'éviter la réapparition de celui-ci.